

EN JEU : REVENUS DU TRAVAIL ET PENSIONS

Denis Desbonnet

Le mouvement des Gilets jaunes met en lumière, en Belgique, le recul des salaires ainsi que la stagnation des pensions depuis une dizaine d'années.

L'évolution de ces deux types de revenus, soumis à une forte pression à la baisse, appauvrit une partie importante de la population belge. Tour d'horizon d'un appauvrissement annoncé.

Denis Desbonnet est animateur et journaliste au Collectif Solidarité contre l'exclusion (CSCE).



Ce n'est pas un hasard si le rapport bi-annuel 2012-2013 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale¹ dressait un tableau alarmant du niveau de la pauvreté, après des années de restrictions et de régression imposées au nom de la « nécessaire austérité » et de « l'État social actif ». Ni si le rapport suivant, de 2014-2015, traitant cette fois de la pauvreté et des services publics, aboutissait à une conclusion très similaire : l'importance essentielle du maintien de services publics forts et universels dans la lutte contre l'appauvrissement, alors que c'est, au contraire, leur démantèlement larvé qui est à l'œuvre depuis deux décennies au moins².

Les données plus récentes vont dans le même sens. Elles ne cessent de nous alerter à propos de la perte réelle de revenus des actifs autant que des inactifs. Pour objectiver le débat, nous proposons un tour d'horizon de l'état et de l'évolution des salaires et des pensions en Belgique, en nous basant – principalement, mais pas exclusivement – sur le *Baromètre socio-économique*³ de la FGTB. À notre connaissance, ce *Baromètre socio-économique*, publié chaque année, constitue sans doute le document synthétique le plus systématique et le plus « panoramique », d'une part, sur la problématique des revenus des travail-

1 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Protection sociale et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques – Rapport bisannuel 2012-2013*, www.luttepauvrete.be. Lire aussi « *La Protection Sociale menacée sur tous les fronts* », la synthèse de ce rapport parue dans *Ensemble !* n° 83, www.asbl-csce.be/journal/Ensemble83.pdf.

2 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Services publics et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques – Rapport bisannuel 2014-2015*, www.luttepauvrete.be.

3 *Baromètre socio-économique 2019 de la FGTB : Pour plus de qualité et de sécurité*, octobre 2019, www.fgtb.be/-/barometre-2019.

leurs, actifs, sans emploi ou retraités, et parallèlement, d'autre part, sur les sursalaires et dividendes des « scandaleusement riches », CEO et gros actionnaires.

Il est significatif que le *Baromètre socio-économique 2019* de la FGTB mentionne explicitement un « appauvrissement généralisé » et une diminution du salaire réel entre 2014 et 2018, en dépit de l'indexation. À la page 6 du *Baromètre* sont reproduits deux graphiques : l'un mesure l'évolution de l'inégalité des revenus, selon le coefficient de Gini⁴, entre 2005 et 2016 ; l'autre compare le risque de pauvreté entre 2009 et 2018 (tous deux avant et après redistribution *via* les impôts, la sécurité sociale et l'aide sociale des CPAS). Un constat saute aux yeux : si l'un comme l'autre des graphiques montrent que l'inégalité de revenus et le risque de pauvreté n'ont pas augmenté *globalement* en Belgique (voir plus loin le détail, nettement moins positif, pour des catégories sociales plus défavorisées), ils montrent aussi qu'inversement, durant cette dizaine d'années, ces deux données sont aussi restées étonnamment identiques, sans le moindre progrès. Ces résultats ont une signification indubitablement positive, puisqu'ils soulignent le rôle déterminant de la protection sociale comme « amortisseur social » de la crise de 2007-2008. Sans cet « amortisseur », 40 % de la population belge se retrouverait sous le seuil de pauvreté. Un bilan positif que, à gauche comme à droite, de nombreux politiciens ont souligné à l'envi... ce qui ne les a pas empêchés de continuer le travail de sape de la sécurité sociale (voir *infra*). Mais il y a un revers à la médaille : malgré ce filet de sécurité vital, le taux de pauvreté reste très important : autour de 15 % de la po-

4 Plus ce coefficient, proposé par le statisticien italien Corrado Gini, s'éloigne de 1 et se rapproche de 100, plus la répartition des revenus est inégale. L'indice de Gini de la Belgique est de 25,9 ; il est de 31 en moyenne pour l'Europe des 27 (NDLR).

**LES MONTANTS
DES PRESTATIONS
SOCIALES RESTENT
FAIBLES : 90 % SE
SITUENT SOUS LE SEUIL
DE PAUVRETÉ.**

pulation. En outre, le *Baromètre* rappelle que les montants des prestations sociales restent faibles : 90 % se situent sous le seuil de pauvreté.

SALAIRES RÉELS EN RECUL

Le *Baromètre socio-économique 2019* souligne que les salaires réels sont en chute de 2,4 % depuis 2014 en Belgique, alors que, dans le même temps, ils ont augmenté de 7 % en Allemagne et de 3 % aux Pays-Bas. C'est la conséquence, d'une part, du saut d'index ainsi que de la faible marge d'évolution salariale hors index et, d'autre part, de la hausse des taxes indirectes et des tarifs de toute une série de services publics, toutes mesures imposées par les gouvernements Michel I et II (2014-2018).

En outre, contrairement à ce qui se produit dans les autres pays de l'OCDE, les salaires minimum décrochent par rapport au salaire médian (selon l'indice de Kaitz⁵) : dans l'Union européenne, la Belgique partage même le bas du classement avec la Grèce, selon le *Baromètre*. Quant à l'écart entre les salaires et la productivité, il se creuse toujours plus, avec un recul de 12 % depuis 1996. Une conjonction de facteurs qui se traduit par une baisse de quasi 5 % de la part des salaires dans le PIB entre 1996 et 2018. En revanche, les entreprises ont vu leurs dividendes augmenter de 200 %, alors que les salaires n'ont progressé que de 98 % sur la même période.

Ainsi, en 2018, les revenus des travailleurs n'ont augmenté que d'un chiche 1,9 %, tandis que ceux des

5 L'indice de Kaitz exprime la différence entre le salaire minimum et le salaire médian. Si les deux sont égaux, le ratio est de 1. Si le salaire minimum n'est que d'un tiers du salaire médian, l'indice de Kaitz est de 0,33. En Belgique, cet indice est en baisse depuis longtemps.

CEO du Bel-20 ont connu une envolée de 13 %. Ajoutons-y (ou plutôt retranchons-en) les nombreuses dispenses de cotisations patronales à l'ONSS et les 13 milliards d'euros de subsides salariaux que les employeurs ont reçus en 2017. L'Institut syndical européen⁶ relève qu'entre 2009 et 2018, les salaires réels ont été gelés en Belgique et en Finlande (ils n'y ont connu aucune augmentation en 10 ans) et ont baissé dans 8 autres pays européens, notamment au Royaume-Uni, en Espagne, en Grèce, en Hongrie et en Italie.

Un autre phénomène inquiétant est la hausse continue du nombre de « travailleurs pauvres » : ce nombre est passé de 3,9 % de la population active en 2005 à 5,2 % en 2018. Ces données sont largement confirmées par le *Baromètre 2019* de la FGTB. Et, contre toute attente, ce phénomène était plus marqué en Flandre qu'en Wallonie. Cela représente 250 000 personnes en Belgique qui ont un emploi et qui, pourtant, vivent sous le seuil de pauvreté, soit une augmentation de plus de 16 % en dix ans. D'après les chiffres publiés par le SPF Intégration sociale en janvier 2014, la part des « travailleurs pauvres » devant faire appel à l'aide d'un CPAS était passée de 3 à 6 % en dix ans, soit un total de près de 6 000 personnes concernées, dont une majorité de femmes occupées principalement dans le nettoyage, l'Horeca et le petit commerce, près de la moitié d'entre elles ayant la charge d'enfant(s). Selon une étude de la Fédération wallonne des CPAS, en Wallonie, 5 830 travailleurs bénéficiaient au 1^{er} janvier 2019 d'un complément de revenus attribué par un CPAS, soit une progression de 30 % en un an⁷ : « *Des personnes qui gagnent très peu ou sont à temps partiel. Normalement, le travail à temps plein permet d'éviter de se retrouver sous le seuil de pauvreté. Mais lorsqu'on est seul avec des enfants,*

c'est plus difficile de s'en sortir », explique Marie Castaigne, l'auteure de l'étude. On serait d'ailleurs tenté d'écrire « *lorsqu'on est seule* », car on sait ce que recouvre très majoritairement le concept de famille monoparentale...

LA CLASSE MOYENNE N'EST PAS ÉPARGNÉE

Cette tendance générale n'épargne pas la classe moyenne. Comme l'énonce lapidairement le *Baromètre* de la FGTB⁸, « *la classe moyenne inférieure est très proche du seuil de pauvreté* ». Si l'on détaille ces données sous l'angle du genre, on constate sans sur-

UN AUTRE PHÉNOMÈNE INQUIÉTANT EST LA HAUSSE CONTINUE DU NOMBRE DE « TRAVAILLEURS PAUVRES ».

prise que les femmes restent surreprésentées dans les emplois les moins bien rémunérés. Certes, en théorie, le principe « *à travail égal, salaire égal* » est respecté... mais les femmes travaillant à temps plein reçoivent quand

même encore, en moyenne, un salaire horaire inférieur de 5 % à celui de leurs collègues masculins. Et lorsqu'on examine les salaires *mensuels* dans le privé, l'écart entre ceux des hommes et ceux des femmes croît jusqu'à pas moins de 20 %.

La raison principale de cette inégalité tient au fait que les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel. Un régime pour lequel, on le sait, seuls 8 % des travailleuses et travailleurs optent volontairement. Et encore, le terme *volontairement* est très relatif, vu que les contraintes familiales pèsent beaucoup plus sur les femmes et vu la prédominance du temps partiel dans les professions dites « féminines ». Cette inégalité se renforce encore lorsqu'on prend en compte les avantages extra-légaux (voiture de société, bonus divers...), qui sont majoritairement l'apanage des cadres et des professions et fonctions « pres-

6 Institut syndical européen, *Benchmarking Working Europe 2019*, mars 2019, www.etui.org.

7 M. Castaigne, « Radioscopie 2020 des politiques d'insertion menées dans les CPAS wallons (chiffres au 1^{er} janvier 2019) », *Étude CPAS*, UVCW-Fédération des CPAS, www.uvcw.be.

8 Cf. le diagramme *Rétrécissement de la classe moyenne en Belgique* en p.24.

tigieuses », soit d'un niveau où, du fait de la discrimination sexiste et du « plafond de verre », les femmes sont également beaucoup moins nombreuses.

Selon le chercheur Ides Nicaise⁹, les « travailleurs pauvres » cumulent souvent au moins deux des caractéristiques suivantes : une faible qualification, une mauvaise santé, un salaire bas, une faible intensité de travail, un contrat d'emploi dit « atypique » et une famille monoparentale. Avec une telle typologie, il est peu surprenant que les femmes soient surreprésentées dans cette catégorie... Une telle discrimination structurelle se vérifie d'ailleurs non seulement chez les salariées, mais dans toutes les couches sociales précarisées, où les femmes prédominent systématiquement.

Or un des traits frappants du mouvement des Gilets jaunes est la proportion remarquable de femmes parmi eux et le rôle actif qu'elles y ont joué.

VOUS AVEZ DIT « EMPLOIS » ?

Un autre élément concourant à l'appauvrissement de larges fractions de la population belge est la très faible création d'emplois durant les années 2014-2018, par comparaison avec les autres pays de l'Union européenne, en contradiction avec les effets d'annonce triomphaux de Charles Michel. Selon une étude de la KULeuven mentionnée dans le *Baromètre* de la FGTB, sur les 230 000 nouveaux emplois créés, seuls 70 000 seraient réellement dus aux mesures gouvernementales – voire seulement 27 500 en tout et pour tout, d'après d'autres calculs effectués par l'Ires (UCLouvain).

En ce qui concerne le nombre de chômeurs, sa baisse annoncée s'avère un pur tour de passe-passe.

9 W. Lahaye et E. Charlier, « Vulnérables mais invisibles », *Pauvreté*, trimestriel du Forum-Bruxelles contre les inégalités, n° 11, mars 2016, p. 8, www.le-forum.org.

UN DES TRAITS FRAPPANTS DU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES EST LA PROPORTION REMARQUABLE DE FEMMES PARMIS EUX.

Car si l'on comptabilise les catégories « effacées » des statistiques officielles – à savoir les jeunes ayant achevé leurs études mais ne touchant pas d'allocations durant un an de « stage » et les chômeurs inscrits, volontairement ou de manière contrainte, comme demandeurs d'emploi mais également non indemnisés –, on arrive à un total de 153 000 sans-emploi supplémentaires qui passent ainsi à la trappe du dénombrement officiel.

En outre, comme le soulignent les auteurs de l'analyse « Vulnérables mais invisibles » publiée par le Forum-Bruxelles contre les inégalités¹⁰, « une diminution du nombre de chômeurs n'indique pas forcément un retour à l'emploi. Cette baisse peut également résulter d'un durcissement des conditions d'accès aux allocations de chômage. » C'est l'évidence même, que notre Collectif répète à longueur d'années... Cela résulte aussi des dizaines de milliers d'exclusions de chômeurs dans le cadre de la fameuse « procédure dispo¹¹ », ainsi que de la fin de droits instaurée dans l'ex-régime des allocations d'attente (devenues « d'insertion »), beaucoup plus restrictives et limitées dans le temps, comme le relèvent d'ailleurs ces auteurs. Enfin, même pour les rescapés de cette véritable hécatombe, le tableau est peu réjouissant : un chômeur sur deux se retrouve tout juste au niveau du seuil de pauvreté, voire au-dessous de celui-ci.

« SHITJOBS, SHITJOBS, SHITJOBS ! »

Encore faut-il parler de la qualité de ces 230 000 emplois « gagnés » : selon le Conseil supérieur de l'em-

10 W. Lahaye et E. Charlier, *op.cit.*, p. 4. Le Forum-Bruxelles contre les inégalités est la composante bruxelloise francophone du *Belgian Anti-Poverty Network* (BAPN), dont sont également membres *Brussels Platform Armoede* (BPA), le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) ainsi que *Netwerk tegen Armoede* (Flandre).

11 La « procédure dispo » est l'intitulé raccourci de la « procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi ». Il s'agit d'une procédure de contrôle (suivi d'une éventuelle sanction) par laquelle l'Onem vérifie la disponibilité active du demandeur d'emploi sur le marché du travail.

ploi, moins de la moitié de ces emplois sont à temps plein, et 47 % d'entre eux se situent dans la tranche des 20 % d'emplois les plus mal payés. Qui plus est, 40 % de ces emplois sont de courte durée (contre 5 % de contrats temporaires dans le reste de l'Union européenne), dont 23 % d'une durée inférieure à un mois. Dans le secteur de l'intérim, le nombre de travailleurs occupés toute l'année sur la base de contrats *journaliers* a même littéralement explosé : on en comptait 16 000 en 2018, soit plus de trois fois plus qu'en 2005. Dans la Région bruxelloise, la proportion des contrats à durée déterminée est la plus élevée chez les 18-24 ans : pas moins d'un tiers de ces CDD concerne cette classe d'âge. Or ce type d'emploi ne favorise réellement une insertion professionnelle que dans 60 % des cas.

N'oublions pas toute la panoplie des sous-statuts déjà existants, entre l'aide locale à l'emploi (ALE), les titres-services et les autres métiers « ubérisés » tels les livreurs à vélo, sans oublier les contrats « article 60¹² » auxquels les CPAS ont de plus en plus souvent recours, ou encore le projet de « service communautaire » gratuit – et *de facto* contraint – instauré en 2016 par la loi Borsus¹³ et qui a heureusement été annulé par la Cour constitutionnelle¹⁴... La précarisation du marché du travail a en outre été nettement accentuée par le gouvernement Michel I à travers la création des *flexi-jobs*. Ce dispositif, qui ne donne lieu

12 On parle de contrat « article 60 » parce que celui-ci est prévu par l'article 60 de la loi organique des CPAS, lequel permet à ces derniers d'engager une personne sous contrat de travail afin de lui ouvrir un droit aux allocations de chômage ou de lui faire acquérir une expérience professionnelle.

13 Loi du 26 juillet 2016 modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (M.B., 20 août 2016). Par son arrêt n° 86/2018 du 5 juillet 2018, la Cour constitutionnelle en a annulé l'article 3.

14 À la suite du recours introduit par le CSCÉ et la Ligue des droits humains, rejoints ensuite par l'Atelier des droits sociaux, ATD-Quart monde Belgique, le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, l'Association de défense des allocataires sociaux et la fédération Luttes, solidarité, travail.

DANS LA RÉGION BRUXELLOISE, LA PROPORTION DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EST LA PLUS ÉLEVÉE CHEZ LES 18-24 ANS.

qu'à des cotisations sociales minimales, n'est accessible que pour les travailleurs déjà employés à au moins 4/5^e temps –

autrement dit, il exclut les demandeurs d'emploi. La Cour des comptes elle-même¹⁵ a dénoncé l'extension « irréfléchie » de ces *flexi-jobs* et a souligné que, pour 35 % d'entre eux, ils ne représentent pas de vrais nouveaux emplois : de nombreux travailleurs réduisent leur temps de travail à 80 % pour prester un *flexi-job* chez le même employeur.

Toutes ces mesures représentent autant de moyens retirés à la sécurité sociale, aggravant son déficit. Plus globalement, le *Baromètre* de la FGTB souligne qu'entre 2016 et 2018, les recettes des cotisations sociales ont été réduites de 32,4 %, à la suite du fameux *tax shift*. Selon le Comité de gestion de la sécurité sociale (cité par la FGTB), le déficit de cette dernière (avant les effets de la pandémie de covid-19) grimperait à 6,3 milliards d'euros d'ici 2024, car la dotation d'équilibre¹⁶ ne lui sera plus garantie à partir de 2021.

Dans la même veine, citons encore le développement du travail des étudiants, par suite de la réforme voulue par le gouvernement Michel I et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ce type de travail est à présent autorisé toute l'année et dans des proportions sans précédent. Le nombre des étudiants qui travaillent trois trimestres d'affilée, voire plus, est passé de 9 % en 2006 à plus de 40 % en 2018, au détriment de l'emploi « régulier ». Ce chiffre doit être mis en relation avec les 21 000 jeunes aux études qui émergent

15 Cour des comptes, *Incidence du plan Horeca 2015. Flexi-jobs, travail occasionnel et heures supplémentaires nettes*, rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants, Bruxelles, février 2019, www.courdescomptes.be.

16 La dotation d'équilibre est versée par l'État pour combler le déficit de la sécurité sociale, mais le gouvernement l'a dorénavant assortie de facteurs dits « de responsabilité » (lutte contre la fraude, participation à l'effort budgétaire).

désormais au CPAS (chiffres de 2019, donc d'avant la pandémie, qui a fort probablement accru cet afflux, constaté depuis des années) et qui sont souvent contraints d'occuper parallèlement un « job étudiant » toute l'année, selon des horaires difficilement compatibles avec leur cursus, hypothéquant ainsi leur réussite et risquant par conséquent de faire l'objet de « sanctions » de la part du même CPAS : un comble d'injustice sociale et une forme de « double peine ».

**SANS SURPRISE,
EN MATIÈRE
DE PENSIONS AUSSI,
CE SONT LES FEMMES
QUI SONT LES PLUS
DÉFAVORISÉES.**

NOMBRE DE RETRAITÉS AU SEUIL DE PAUVRETÉ

Sans même évoquer la mesure la plus brutale prise par le gouvernement Michel I (le recul de l'âge légal de la retraite de 65 à 67 ans), depuis deux décennies, le régime des pensions et des ex-prépensions a été sérieusement mis à mal, et cela dans une mesure croissante. Diverses réformes ont imposé la stagnation du montant des pensions – lesquelles accusent un décrochage très important par rapport aux salaires – et la suppression (ou le rabaillage draconien) des régimes spéciaux de retraite, plus avantageux. Ainsi, dans la fonction publique, les pensions sont de plus en plus alignées sur celles du secteur privé. Enfin, le calcul du montant de la pension a été revu à la baisse, les « périodes assimilées » (chômage, prépension, maladie-invalidité...) n'étant plus comptabilisées sur la base du dernier salaire mais sur la base d'un droit minimum, bien moins favorable. À l'inverse et « symétriquement », les pensions complémentaires du deuxième pilier (assurances-groupes) et du troisième pilier (assurances privées individuelles) ont été encouragées par des dégrèvements fiscaux.

S'y ajoute « l'extinction » pure et simple du système des prépensions, remplacé en 2015 par un « régime de chômage avec complément d'entreprise » (RCC) au-

quel les conditions d'accès sont bien plus restreintes et dont l'essentiel du coût est désormais supporté par la collectivité, et non plus par les employeurs, pourtant responsables de cette mise au rancard de travailleurs âgés. En 2016, on enregistrait ainsi une chute de 30 % des prépensions par rapport à 2010. Qui plus est, quatre bénéficiaires du RCC sur dix ne sont plus dispensés d'une « recherche active d'emploi », alors que, de l'aveu même des organisations patronales, les employeurs rechignent à engager une personne âgée de plus de 50 ans.

Plus globalement, fin 2017, Énéo – le « mouvement social des aînés » lié au Mouvement ouvrier chrétien – publiait les résultats d'une enquête sur la condition de ses affiliés à Bruxelles et en Wallonie¹⁷. Le constat était sans appel : quatre retraités sur dix vivaient à peine au-dessus, ou carrément au-dessous, du seuil de pauvreté. Quant à la pension moyenne d'un isolé, elle se situait à 1600 €, mais, comme toujours, les moyennes cachent une réalité bien plus contrastée, les hauts revenus faussant les résultats. En fait, si, parmi les retraités vivant seuls, une minorité privilégiée (8,8 %) touchait 2250 € nets (alors que le seuil de pauvreté pour un ménage avec deux enfants est fixé à 2341 €), à l'autre bout de l'éventail social, 9,3 % d'entre eux recevaient une pension inférieure à 1000 € nets, alors que le seuil de pauvreté pour un isolé se montait à 1115 €. Et pour les retraités vivant en couple, si l'on prend en compte le seuil de pauvreté pour deux adultes sans enfants à charge (à savoir 1672 €, à l'époque), la pension de quasi 32 % d'entre eux se situait sous cette barre.

LES PLUS MAL LOTIS

Sans surprise, en matière de pensions aussi, ce sont les femmes qui sont les plus défavorisées. Elles mènent le plus souvent des carrières incomplètes, parce que ce sont elles qui – dans la plupart des cas – interrompent leur carrière pour s'occuper des enfants, étant donné que leur emploi est le plus

17 H. Eraly, N. Kusuto et P. Andrienne, *Pensions et qualité de vie : résultats de l'étude d'Énéo de 2017*, <http://eneo.be>.

souvent moins bien payé et plus pénible que celui de leur mari (sans parler des « familles monoparentales » dont le parent unique est, dans plus de 80 % des cas, la mère). Cette inégalité se manifeste même dans des professions plus attrayantes, car les femmes s’y heurtent au fameux « plafond de verre » (ou restent, au contraire, engluées dans le tout aussi répandu « plancher collant »).

**LA CONDITION DES
INDÉPENDANTS RESTE
TRÈS DURE DANS NOTRE
PAYS, COMME LA CRISE
SANITAIRE L'A ENCORE
RÉVÉLÉ CRUELLEMENT.**

Les autres lanternes rouges du niveau des pensions sont les « sans activité » (1250 €) et les indépendants (1184 €). Malgré des efforts substantiels consentis en leur faveur depuis une dizaine d’années – notamment en matière de congé de paternité et maternité, ou encore avec l’instauration du statut « d’aidant indépendant », qui a permis aux femmes de travailleurs indépendants de voir leur rôle reconnu tout en bénéficiant d’un minimum de couverture sociale –, la condition des indépendants reste très dure et aléatoire dans notre pays, comme la crise sanitaire l’a encore révélé cruellement.

Spécificité typiquement belge, une majorité des répondants à l’enquête d’Énéo étaient propriétaires de leur logement, ce qui représente évidemment une sérieuse économie dans le budget familial, même si les frais liés à l’habitat (coût du loyer ou de l’emprunt hypothécaire, charges et entretien du logement) étaient en forte hausse depuis dix ans : en moyenne 725,7 € par mois en 2017 pour 586 € en 2010. Mais comme le dit Nicolas De Kuyssche, directeur du Forum-Bruxelles contre les inégalités : « À Bruxelles, nombreux sont les pensionné·e·s, même parmi ceux qui ont eu une carrière complète, à avoir travaillé toute leur vie... et qui, pourtant, n’ont pas eu la chance d’accéder à la propriété. Or, pour ce qui est du parc locatif, on sait que se loger dans la capitale, c’est la croix et la bannière – a fortiori se loger décentement.

Et en maison de repos, là aussi les places sont chères, au propre comme au figuré : les homes des CPAS sont pris d’assaut, et les résidences seniors privées hors de prix¹⁸. » Enfin, de 2010 à 2017, le coût total des biens de première nécessité a progressé de 500 €, alors que, au moment de la publication de l’enquête d’Énéo, 42 % des ménages disposaient de moins de 2000 € par mois. Selon Philippe Andrianne, secrétaire politique du mouvement, les sondés disposaient, en moyenne, d’un revenu de 2000 € tout compris par ménage ; un tiers d’entre eux estimaient qu’il leur manquait 350 € pour avoir une qualité de vie décente, sans privation, et 32 % qualifiaient même de leur situation de « difficile ».

POUR UNE VIE INDÉCENTE

Depuis 2001, une allocation complémentaire – la fameuse « garantie de revenus aux personnes âgées » (Grapa) – a été instaurée pour les retraités dont les ressources sont inférieures à un certain plancher, sous la forme d’une somme permettant d’atteindre ce plancher. En 2020, ce seuil est de 754,52 € pour un cohabitant et de 1131,78 € pour un isolé. En janvier 2019, 105 612 personnes âgées (36 463 hommes et 69 149 femmes) bénéficiaient de la Grapa et pas moins de 86 663 retraités cumulaient cet avantage avec des pensions de retraite légales. Si ce correctif est, en soi, une mesure positive, il apporte aussi la preuve que les pensions légales ne permettent pas à elles seules de mener une vie décente. Et, comme on l’a vu, ce complément bienvenu est en lui-même insuffisant pour sortir de la pauvreté.

Il y a deux grandes causes à ce véritable scandale. Tout d’abord, comme le dénonce la Commission des pensionnés et prépensionnés (CP&P) de la FGTB wallonne, le fait qu’en Belgique, il faut 45 années pleines de travail (« annuités ») pour avoir droit à une pension complète, alors qu’il faut 43 annuités pour une pension complète en France et 40 au Luxembourg, en Espagne et au Danemark. Un salarié qui travaille 40

18 Paroles recueillies lors d’un entretien avec l’auteur de cet article.

ans en Belgique verra donc sa pension légale calculée sur la base de 40/45^e de son salaire, soit les conditions les plus restrictives d'Europe.

Ensuite, en vertu des politiques d'austérité, les pensions légales n'ont plus été liées automatiquement à l'évolution des salaires depuis les années 1980. Par conséquent, le taux de remplacement (soit le rapport entre la pension moyenne des nouveaux retraités et le dernier revenu professionnel moyen) était d'à peine 32,6 % en 2012 en Belgique¹⁹.

En regard, la CP&P relève que le coût mensuel moyen d'un séjour en maison de repos en Wallonie (hébergement et frais associés) est de 1500 €, mais qu'il n'est pas rare que ce coût avoisine voire dépasse les 2000 € au total. Et elle cite l'enquête qu'elle a menée auprès des CPAS wallons en 2011 et dont il résulte qu'un nombre croissant de retraités font appel aux aides sociales pour boucler leur mois. Beaucoup d'entre eux limitent le nombre de repas à domicile qu'ils commandent, demandent des colis alimentaires, réduisent le nombre d'heures de prestation d'aides familiales et ménagères, doivent recourir au tarif téléphonique social, voire ne peuvent plus payer les factures des services auxquels ils recourent auprès des CPAS...

ILLÉGITIME, LA COLÈRE DES GILETS JAUNES ?

Au terme de ce tour d'horizon, une évidence s'impose : nous pouvons confirmer sans le moindre doute un appauvrissement, certes relatif mais néanmoins continu, de fractions croissantes de la population en Belgique, y compris dans la « classe moyenne inférieure ». Ce constat est largement partagé par les observateurs, les acteurs de terrain du secteur social et de la santé, des syndicats, des organisations de défense des précaires...

Or c'est aussi ce qui ressort clairement des témoignages, du vécu et des dénonciations formulées par les Gilets jaunes, en Belgique comme en France. À

19 Cela signifie qu'un travailleur perd en moyenne plus des deux tiers de ses revenus du simple fait de son départ à la retraite (NDLR).



LES PENSIONS LÉGALES N'ONT PLUS ÉTÉ LIÉES AUTOMATIQUEMENT À L'ÉVOLUTION DES SALAIRES DEPUIS LES ANNÉES 1980.

savoir qu'ils sont les naufragés du capitalisme, de sa crise... et des « politiques de crise » menées par

presque tous les gouvernements européens, et cela depuis des années voire des décennies. Autrement dit, une politique néolibérale d'austérité, profondément inégalitaire, a contribué à précariser et paupériser « ceux d'en bas », à travers un appauvrissement cumulé et continu, et les a fait basculer, un « beau » jour, sous la ligne de flottaison, avec pour seule protection leur « gilet »... pas même de sauvetage.

Nous sommes nombreux, dans le mouvement social et le « peuple de gauche », à avoir la même conviction, qui ressort de manière éclatante dans *J'veux du soleil*, le superbe et revigorant film de François Ruffin : oui, en dépit de l'entreprise de diabolisation et de « disqualification » calomnieuse et souvent haineuse visant à les salir et à les délégitimer, les Gilets jaunes sont d'une rare lucidité et « dignes de foi ». ■